



Financé par
l'Union européenne



Application de la directive sur la protection temporaire (champ d'application et enregistrement)

NOTE DE SYNTHÈSE (*INFORM*) DU REM

Juillet 2022

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE

La présente note de synthèse fournit des informations relatives à la mise en œuvre de la directive sur la protection temporaire (DPT)¹, déclenchée en réponse à la crise des réfugiés provoquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022. Selon le HCR, à la date du 4 mai 2022, plus de 5,7 millions d'Ukrainiens (principalement des femmes et des enfants) ont quitté l'Ukraine en quête de sécurité, arrivant principalement

dans les pays voisins de l'UE et les pays tiers (y compris la Moldavie)². Cette note de synthèse porte sur le **champ d'application de la directive sur la protection temporaire**, ainsi que sur **l'enregistrement des personnes fuyant la guerre en Ukraine**. L'analyse contenue dans cette note de synthèse est basée sur les contributions fournies par 26 États membres³.

2. CHAMP D'APPLICATION DE LA DIRECTIVE SUR LA PROTECTION TEMPORAIRE

2.1. Extension de la protection temporaire à des catégories supplémentaires

L'article 2 paragraphe 1 de la décision 2022/382 du Conseil définit trois catégories de personnes auxquelles s'applique la protection temporaire. Celles-ci englobent la grande majorité des personnes qui ont été déplacées le 24 février 2022 ou après, à savoir : les apatrides et les ressortissants de pays tiers autres que l'Ukraine, qui ont bénéficié d'une protection internationale ou d'une protection nationale équivalente en Ukraine avant le 24 février 2022 ; et les membres de la famille des groupes susmentionnés.

L'article 2 paragraphe 2 de la décision du Conseil définit les catégories qui bénéficient également d'une protection. Il dispose que « les États membres appliquent la présente décision ou une protection adéquate en vertu de leur droit national à l'égard des apatrides, et des ressortissants de pays tiers autres que l'Ukraine,

qui peuvent établir qu'ils étaient en séjour régulier en Ukraine avant le 24 février 2022 sur la base d'un titre de séjour permanent en cours de validité délivré conformément au droit ukrainien, et qui ne sont pas en mesure de rentrer dans leur pays ou leur région d'origine dans des conditions sûres et durables ».

Enfin, conformément à l'article 7 de la directive 2001/55/CE, les États membres peuvent également appliquer la décision du Conseil à d'autres personnes, y compris aux apatrides et aux ressortissants de pays tiers autres que l'Ukraine, qui étaient en séjour régulier en Ukraine et qui ne sont pas en mesure de rentrer dans leur pays ou région dans des conditions sûres et durables (article 2, paragraphe 3, de la décision du Conseil).

En ce qui concerne l'article 2, paragraphe 2, de la décision du Conseil, seuls deux États membres ont indiqué qu'ils appliquaient une « protection adéquate »⁴, qui consistait à permettre aux apatrides ou aux ressortissants de pays tiers de demander une protection internationale, comme le prévoit la législation

1 Décision 2022/382 du 4 mars 2022, https://eur-lex.europa.eu/eli/dec_impl/2022/382/oj, dernier accès le 29 mars 2022.

2 Données disponibles à l'adresse : <https://data.unhcr.org/en/situations/ukraine>, dernier accès le 5 mai 2022.

3 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO (informations fournies uniquement lors de l'enregistrement), SE, SI, SK.

4 AT, EL.

nationale. La République tchèque a indiqué qu'elle avait brièvement appliqué un régime de « protection adéquate » en vertu duquel les personnes fuyant le conflit en Ukraine se voyaient accorder des visas spéciaux de longue durée (qui offraient le même niveau de protection que le régime de protection temporaire prévu par la décision du Conseil), bien qu'elle applique désormais la protection prévue par la décision du Conseil⁵.

Seuls la Croatie, la Finlande, les Pays-Bas, le Portugal et l'Espagne ont déclaré étendre la protection à la catégorie des « autres personnes » en vertu de l'article 2 paragraphe 3.

Quelques États membres ont spécifiquement indiqué qu'ils étendaient la protection aux personnes qui n'avaient quitté l'Ukraine que *temporairement* (par exemple, pour un voyage d'affaires ou d'agrément) avant le début du conflit et qui n'étaient pas en mesure de retourner en Ukraine⁶. La République tchèque a déclaré étendre la protection aux ressortissants ukrainiens qui ont quitté l'Ukraine avant le 24 février 2022 et qui ne sont pas titulaires d'un visa ou d'un titre de séjour de longue durée délivré par la République tchèque ou d'autres États membres (c'est-à-dire ceux qui ont séjourné sur le territoire de la République tchèque sur la base du régime d'exemption de visa ou qui étaient en possession d'un visa de courte durée). En Finlande et en Slovaquie, les ressortissants ukrainiens peuvent demander la protection temporaire quelle que soit la date de leur départ d'Ukraine. Aux Pays-Bas, le champ d'application de la directive a été étendu aux personnes déplacées qui ont quitté l'Ukraine à partir du 27 novembre 2021, en raison des tensions croissantes en Ukraine. Pour les ressortissants de pays tiers non originaires d'Ukraine, il n'est pas nécessaire de vérifier s'ils ont quitté l'Ukraine avant le 27 novembre 2021, mais ils doivent démontrer qu'ils disposaient d'un titre de séjour valide en Ukraine au 23 février 2022. Sur cette base, les Pays-Bas ont indiqué que l'on peut supposer dans un premier temps que la personne se trouvait en Ukraine à cette date, ou du moins que le ressortissant de pays tiers n'avait pas quitté l'Ukraine avant le 27 novembre 2021. Toutefois, s'il s'avère ultérieurement que le ressortissant d'un pays tiers a quitté l'Ukraine pendant une période plus longue, la protection temporaire prendra fin.

2.2. Appliquer les régimes nationaux de protection temporaire qui complètent la protection temporaire prévue par la directive et la décision d'application du Conseil

Les États membres peuvent disposer de régimes nationaux de protection temporaire qui complètent la protection temporaire prévue par la directive sur la protection temporaire. Au total, 23 États membres ont déclaré appliquer la protection temporaire exclusivement en vertu de la directive⁷. L'Autriche et la Lituanie ont déclaré appliquer un régime de protection nationale.

Dans le cadre du régime de protection nationale de la Lituanie, des titres de séjour temporaires d'une durée maximale d'un an peuvent être accordés aux étrangers qui ne peuvent pas quitter la Lituanie pour des raisons humanitaires ou pour des raisons liées au risque de préjudice que le régime en vigueur dans leur pays d'origine peut leur causer. Le panel des droits accordés aux bénéficiaires du régime national de protection lituanien⁸ est large et comprend, entre autres, la possibilité de travailler sans avoir à demander un permis de travail, des prestations sociales et l'accès aux soins de santé de base, y compris la vaccination gratuite contre le Covid-19. L'Autriche, en vertu de sa loi sur l'asile, accorde de la même manière des titres de séjour temporaires aux personnes déplacées d'Ukraine depuis le 11 mars 2022.

2.3. Mesures appliquées aux ressortissants ukrainiens déjà présents sur le territoire d'un État membre avant l'invasion de l'Ukraine⁹

La situation des ressortissants ukrainiens déjà présents sur le territoire d'un État membre avant le 24 février 2022 diffère largement d'un État membre à l'autre. La plupart des États membres ont mis en place des mesures spécifiques, et trois États membres ont indiqué que leur cadre juridique existant régissait déjà ces cas¹⁰.

Plusieurs États membres ont indiqué que les ressortissants ukrainiens résidant légalement sur leur territoire pouvaient y rester après l'expiration de leur visa ou de toute autre base légale autorisant le séjour¹¹. L'Estonie a en outre précisé qu'il n'était pas nécessaire de demander spécifiquement une prolongation des documents autorisant le séjour régulier¹². D'autres ont précisé

5 Entre le 25 février 2022 et le 22 mars 2022, CZ a appliqué une « protection adéquate ».

6 CZ, ES (seulement s'ils étaient en Espagne avant le 24 février 2022), LT (seulement s'ils ont quitté l'Ukraine après le 24 janvier 2022), LV, PL.

7 BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, SI, SE, SK (à partir du 1er mars 2022, la protection temporaire faisait partie d'un régime de protection nationale, mais après l'adoption de la décision du Conseil, le statut de protection temporaire relève exclusivement de la directive sur la protection temporaire).

8 Des titres de séjour temporaires pour des raisons humanitaires ont été délivrés à des ressortissants ukrainiens avant la mise en œuvre de la décision du Conseil (UE) 2022/382. Depuis le 16 mars 2022, la plupart des ressortissants ukrainiens fuyant l'Ukraine peuvent obtenir un titre de séjour temporaire au titre de la protection temporaire, tandis que les titres de séjour temporaires pour des raisons humanitaires peuvent être délivrés, entre autres, aux ressortissants ukrainiens qui ne disposent pas d'un passeport valide.

9 Voir également la section 2.1.

10 HU, LU, SE.

11 AT, CY (suivre les procédures normales pour l'obtention d'un titre de séjour d'une catégorie autre que la protection temporaire, à condition que les critères pour un tel titre soient remplis), EE (la prolongation est accordée jusqu'à l'abrogation de la décision), EL (en réponse au Covid, une décision ministérielle a prolongé la légalité de tous les titres de séjour des ressortissants de pays tiers qui ont expiré le 31/03/2022 jusqu'au 30/06/2022), FR (sur la base d'une évaluation individuelle de leur situation), HR (les ressortissants ukrainiens et les membres de leur famille qui ont fui l'Ukraine peu avant le 24 février 2022 en raison de la situation en matière de sécurité et qui ne peuvent pas retourner dans leur pays en raison du conflit armé se verront également accorder une protection temporaire. Les autres ressortissants ukrainiens qui disposaient d'un titre de séjour conformément à la loi sur les étrangers en Croatie peuvent en demander le renouvellement, si les critères sont remplis, ou demander à séjourner pour toute autre raison conformément à la loi sur les étrangers.), IE (les ressortissants ukrainiens qui sont arrivés avant le 24 février avec un visa de 90 jours (par ex. vacances/affaires) peuvent rester pour avoir la protection temporaire. Les ressortissants ukrainiens titulaires d'un titre de séjour irlandais existant, au cas où il ne serait pas prolongé ou renouvelé, sont autorisés à se prévaloir de la protection temporaire le cas échéant), IT (les citoyens ukrainiens résidant en situation régulière sur le territoire italien avant le 24 février, qui ne remplissent pas les conditions pour le renouvellement de leur titre de séjour, peuvent dans tous les cas demander la protection internationale), LT (régime de visa gratuit de 90 jours, à compter de l'expiration du titre de séjour temporaire ou de toute autre base légale de séjour), LU (la demande de protection internationale reste une possibilité ; des conditions spécifiques s'appliquent aux travailleurs salariés), NL (la clémence s'applique aux ressortissants ukrainiens qui demandent un titre de séjour ou une prolongation. Leur situation personnelle sera prise en compte lors de l'évaluation de la demande. En outre, les Ukrainiens qui peuvent démontrer qu'ils sont arrivés aux Pays-Bas avant le 27 novembre 2021, seront également sous la protection de la directive), PL (pour les visas et les titres de séjour temporaires, jusqu'au 31/12/2022 ; pour les autres titres, l'autorisation d'entrer en Pologne pour des raisons humanitaires, les visas de courte durée et le délai de 30 jours pour quitter la Pologne, jusqu'à 18 mois), PT (les conditions de prorogation des titres doivent être remplies, mais le cadre juridique prévoit les solutions flexibles nécessaires pour garantir que les personnes concernées ne se retrouvent pas en situation irrégulière), SK (la prolongation du séjour est accordée jusqu'à deux mois après le retrait de l'état d'urgence déclaré. En cas d'entrée légale, par exemple avec un visa ou dans le cadre d'un régime d'exemption de visa et sans autorisation de séjour, le séjour est autorisé jusqu'à un mois après la levée de l'état d'urgence déclaré).

12 EE.

que les personnes pouvaient demander une prolongation de leur titre de séjour actuel, demander une protection temporaire ou demander l'asile¹³. Les mesures prises par la Bulgarie, Malte et la Slovaquie contrastent avec cette situation, dans la mesure où les Ukrainiens qui résidaient déjà sur leur territoire avant l'attaque russe ne peuvent pas bénéficier d'une protection temporaire, mais uniquement d'une protection internationale. Afin de faciliter la tâche des personnes qui se trouvaient déjà en Suède au moment de l'invasion, le gouvernement suédois a adopté, début avril, un amendement à l'ordonnance correspondante. L'amendement, qui est entré en vigueur le 26 avril 2022, indique que les personnes qui ont voyagé et séjourné en Suède entre le 30 octobre 2021 et le 23 février 2022 sont également incluses dans le groupe de personnes qui ont droit à un titre de séjour avec protection temporaire, à condition qu'elles remplissent les conditions requises, par exemple, être un citoyen ukrainien et résider en Ukraine.

En ce qui concerne les ressortissants ukrainiens en situation irrégulière, quelques États membres ont indiqué qu'ils prévoyaient que ces personnes bénéficieraient d'une base juridique autorisant un séjour temporaire et que toute décision de retour serait ainsi reportée ou invalidée¹⁴. La Belgique a indiqué qu'aucune disposition spécifique n'était en place pour les ressortissants ukrainiens en situation irrégulière, mais qu'ils pouvaient demander une protection temporaire. La Finlande et la Lettonie mettent les personnes en situation irrégulière sur un pied d'égalité avec celles qui ont un titre valide, en leur donnant

la possibilité de demander la prolongation d'un titre expiré, de demander une protection temporaire ou de demander l'asile¹⁵. Les mesures prises par l'Italie prévoient, en revanche, que les personnes en situation irrégulière peuvent demander une protection internationale, et ne sont donc pas soumises à un éventuel retour.

2.4. Fournir des informations sur la protection temporaire aux bénéficiaires et aux bénéficiaires potentiels

Conformément à l'article 9 de la directive sur la protection temporaire, les États membres fournissent aux personnes bénéficiant d'une protection temporaire un document, dans une langue susceptible d'être comprise par elles, présentant de manière claire les dispositions relatives à la protection temporaire qui les concernent. Tous les États membres ayant répondu ont déclaré prendre des mesures pour fournir des informations aux bénéficiaires.

Le tableau ci-dessous illustre la typologie du matériel informatif distribué. Il convient de souligner que l'absence d'un marqueur ■ n'exclut pas qu'un tel format ne soit pas utilisé dans un État membre donné, mais reflète plutôt le fait qu'il n'a pas été répertorié dans la réponse.

FORMAT/ État membre	AT	BE	BG	CY	CZ	DE	EE	EL	ES	FI	FR	HR	HU	IE	IT	LT	LU	LV	MT	NL	PL	PT	SE	SI	SK	
Imprimé - distribué (dépliant, brochure, etc.)	■	■			■		■		■	■	■	■		■	■		■	■	■		■	■	■	■	■	
Imprimé - affiché (affiches, panneaux d'affichage)						■															■	■				
En ligne - sites web officiels des institutions	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
En ligne - médias et plateformes de médias sociaux						■	■			■	■						■				■	■			■	
TV /radio					■																	■				
Hotline (téléphone et courriel)	■		■	■	■		■		■			■				■	■	■		■	■			■	■	
Service d'assistance										■	■		■				■				■			■	■	
RESPONSABLE DE LA DIFFUSION DE L'INFORMATION																										
Police / gardes-frontières / services de migration				■			■		■	■	■	■				■		■		■	■		■		■	
ONG et organisations internationales			■		■		■		■		■									■			■		■	
EMPLACEMENT																										
Zone frontalière			■				■			■		■						■			■	■			■	
Gare ferroviaire/ routière, aéroport, port						■			■	■	■			■						■	■		■		■	

Le principal moyen utilisé pour communiquer des informations relatives à la protection temporaire et d'autres informations importantes est le site internet officiel des institutions. Viennent ensuite les documents imprimés sous forme de dépliants/brochures et les lignes d'assistance téléphonique (qui offrent généralement un service 24h/24h).

Les informations distribuées portent sur les questions de protection et décrivent le cadre d'assistance disponible, y compris où trouver des informations supplémentaires. Plus de la moitié des États membres qui ont répondu ont déclaré fournir des services pour informer les bénéficiaires de la protection temporaire dans différentes langues (généralement l'anglais, le

13 BE, CZ (les personnes qui ont séjourné illégalement sur le territoire de la République tchèque avant le 24 février 2022 et qui ne bénéficient pas de la protection temporaire doivent demander un visa pour un séjour de plus de 90 jours afin de rester sur le territoire), DE, FI, FR, LV, SK.

14 DE, EE, EL (tous les retours forcés ont été suspendus en raison de la fermeture de l'espace aérien au-dessus de l'Ukraine), ES (la décision de retour est reportée si la personne concernée demande la protection temporaire), FR (en cas de décision d'éloignement, ils peuvent être assignés à résidence pour une durée de six mois renouvelable une fois), LT (jusqu'à nouvel ordre, et avec la possibilité de demander une protection temporaire), LU, PL, PT (le cadre juridique prévoit la possibilité de délivrer un titre de séjour pour des raisons humanitaires).

15 FI, LV.

le russe, l'ukrainien et la langue nationale)¹⁶.

Quelques États membres ont déclaré utiliser des médias en ligne non gouvernementaux, comme les plateformes de médias sociaux, et seule la République tchèque a déclaré utiliser la télévision (qui devrait être traduite en ukrainien) et créer une chaîne de radio (Radio Ukraine) pour aider les personnes fuyant le

conflit en Ukraine. Le Portugal a déclaré diffuser des messages radio. En Allemagne, des informations sont également affichées sur des écrans d'information dans les trains et dans certaines aires de repos le long de l'autoroute ; et les personnes utilisant les cartes SIM gratuites d'une société spécifique, ou utilisant le réseau de cette société avec un numéro de téléphone ukrainien, reçoivent un message les dirigeant vers un portail d'information en ligne.



3. ENREGISTREMENT ET DOCUMENTATION

3.1. Enregistrement initial à l'arrivée, y compris à la frontière

Enregistrement initial aux frontières des adultes

Sept États membres¹⁷ ont indiqué qu'ils utilisent leurs systèmes nationaux de contrôle aux frontières pour établir l'identité des personnes qui arrivent. Les gardes-frontières tamponnent les passeports des personnes qui arrivent, confirmant ainsi leur enregistrement initial. En Croatie, les données personnelles, ainsi que l'adresse de résidence en Croatie sont recueillies lors des contrôles frontaliers et les personnes fuyant l'Ukraine sont enregistrées dans le système national de contrôle des frontières (NBMIS - *National Border Management Information System*).

En ce qui concerne les autres procédures d'enregistrement et les certificats délivrés aux frontières, en Croatie, une décision d'autorisation d'entrée (formulaire papier) est délivrée aux personnes qui arrivent sans document de voyage valide. Les citoyens ukrainiens qui arrivent en Grèce sans document de voyage (y compris les passeports périmés) ne peuvent entrer qu'à partir du service de contrôle des passeports de Promahon, où un document leur est délivré par le personnel de l'ambassade d'Ukraine en Grèce¹⁸. La Hongrie a indiqué qu'elle dispose d'une procédure d'enregistrement (dans le cadre de son système NHERR) pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'entrée requises, mais elle n'a pas précisé si cette procédure s'applique à toutes les personnes arrivant d'Ukraine ou seulement à certaines catégories. Après leur enregistrement dans le système NHERR, un certificat de résidence temporaire (valable 30 jours) est délivré par la police hongroise. En Roumanie, si une personne n'a pas de documents de voyage ou de carte d'identité nationale, elle est orientée vers l'Inspection générale de l'immigration où elle demande l'asile et entame la procédure d'asile. Un système d'information slovaque pour la migration et la protection internationale (IS MIGRA) est utilisé pour l'enregistrement des ressortissants de pays tiers non ukrainiens, ainsi que des Ukrainiens de plus de 18 ans sans document de voyage valide.

L'enregistrement initial de la protection temporaire peut avoir lieu à la frontière (extérieure et intérieure)¹⁹, mais il peut également avoir lieu dans d'autres centres (d'accueil) dans le pays donné, où les demandeurs de protection temporaire ont la possibilité de décider de s'enregistrer ultérieurement s'ils choisissent de se rendre dans un autre État membre.

Comme forme d'enregistrement initial, dix États membres déclarent délivrer d'abord un certificat temporaire confirmant la demande de protection temporaire, avant qu'un titre de

séjour ne soit confirmé et délivré²⁰. Des documents supplémentaires sont généralement délivrés après confirmation de l'octroi de la protection temporaire. En Irlande, la lettre initiale d'autorisation de protection temporaire accorde une protection temporaire à son titulaire. De même, aux Pays-Bas, une vignette apposée dans le passeport sert de preuve que la personne est engagée dans une procédure d'asile et n'est pas en situation irrégulière. Si elle ne possède pas de document d'identité, elle recevra à la place un document attestant qu'elle a demandé l'asile. Pour les autres États membres, il n'existe qu'une seule procédure d'enregistrement pour la protection temporaire (voir section 3.2 ci-dessous).

Enregistrement initial à la frontière des mineurs non accompagnés et séparés

Quelques États membres ont déclaré avoir mis en place des processus spécifiques pour enregistrer séparément les mineurs qui voyagent sans leurs parents, y compris ceux qui voyagent avec un autre adulte, lorsqu'ils arrivent aux frontières. Dans la plupart des cas, ils sont enregistrés dans les mêmes systèmes que les adultes, des informations supplémentaires étant collectées sur les adultes avec lesquels ils peuvent voyager, et des documents pertinents étant demandés si les adultes qui les accompagnent ne sont pas leurs parents (afin d'établir si et quel type de relation les mineurs ont avec cet adulte). Trois États membres²¹ ont déclaré avoir recueilli des informations sur le point de destination ultérieur de l'enfant aux frontières (à Chypre, ces informations sont recueillies pour tous les ressortissants ukrainiens).

En ce qui concerne les procédures spécifiques liées à l'enregistrement des mineurs non accompagnés, la Grèce a mis en place, aux frontières, un mécanisme national d'intervention d'urgence (NERM²² - *National Emergency Response Mechanism*) en collaboration avec le HCR et ses partenaires opérationnels pour la protection des mineurs non accompagnés, qui a été activé en réponse à la crise ukrainienne. L'identification et l'enregistrement initial des mineurs non accompagnés et/ou séparés sont effectués par le département de contrôle des passeports de la police hellénique aux postes frontières, en coopération avec le bureau consulaire ukrainien. La police remplit un formulaire de notification, qui est communiqué au NERM, qui apporte un soutien aux enfants séparés (accompagnés d'adultes autres que leurs parents) qui arrivent en Grèce. Les cas identifiés par le NERM sont transmis pour une évaluation juridique du cas et l'adulte accompagnateur est désigné comme "responsable" ou représentant légal du mineur accompagné. Le procureur grec pour les mineurs agit en tant

16 AT, BE, BG, CY, CZ, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LV, MT, NL, PL, PT, SE, SK.

17 EL, HR, HU, PL, RO et SK. Il convient de noter que l'Estonie a temporairement rétabli les contrôles aux frontières Schengen le 3 mars 2022 (règlement n° 19 du gouvernement) et qu'elle enregistre les personnes arrivant à sa frontière avec la Lettonie.

18 Dans le cas de mineurs sans documents de voyage, un certificat d'état civil ou un acte de naissance doit être présenté aux autorités et si aucun de ces documents n'est disponible, une déclaration solennelle doit être remplie et présentée.

19 Par exemple, en BG, DE, FI, IE (aéroport de Dublin à partir du 9 mars 2022 ou port de Rosslare à partir du 31 mars 2022), MT, PT.

20 BE, DE, EE, EL (confirmation de l'envoi d'une demande de rendez-vous en ligne pour s'inscrire), ES, FI, IT, LT, MT, SI.

21 CY, HR, RO.

22 Créé par le Secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés du ministère des migrations et de l'asile.

que tuteur temporaire et est l'autorité compétente pour décider de l'intérêt supérieur de l'enfant.

En Roumanie, à partir du 18 mars 2022, différents services coopèrent²³ pour gérer l'entrée, l'enregistrement, le transit et le séjour, ainsi que pour assurer la protection des droits des mineurs non accompagnés. Le processus est géré par la Direction générale de l'assistance sociale et de la protection de l'enfance, qui dispose de représentants aux points de passage frontaliers et qui est également chargée d'enregistrer les mineurs non accompagnés et, le cas échéant, les adultes voyageant avec eux, dans une base de données.

La Croatie et la République slovaque ont indiqué qu'elles enregistrent les mineurs non accompagnés dans le même système que les adultes aux frontières et que le point de contact compétent en matière de protection sociale est appelé dans ces cas. Si le mineur voyage avec une autre personne (par exemple, sa grand-mère ou son frère ou sa sœur qui n'est pas son représentant légal), les documents de voyage de cette personne sont enregistrés dans le dossier du mineur, et le statut de la personne, ainsi que sa relation avec le mineur sont établis. En outre, en République slovaque, les mineurs qui sont des ressortissants de pays tiers (autres que les ressortissants ukrainiens) sont également enregistrés dans le système slovaque MIGRA (un système d'information national pour la migration et la protection internationale).

La Finlande a précisé que les mêmes lois et procédures sont appliquées dans le cas des mineurs non accompagnés venant d'Ukraine, comme pour tout mineur non accompagné demandant une protection internationale. En Finlande, l'objectif est d'enregistrer les données de l'enfant de la manière la plus complète possible. Si l'enfant arrive avec quelqu'un d'autre que son parent, ou si la filiation ne peut être immédiatement établie, il sera traité comme un mineur non accompagné, c'est-à-dire qu'un tuteur lui sera désigné, et la forme d'hébergement la plus appropriée sera envisagée - que ce soit dans un centre d'accueil pour mineurs non accompagnés ou en restant avec l'adulte avec lequel il a voyagé, si c'est dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Malte et le Portugal n'ont jusqu'à présent pas enregistré de cas de mineurs non accompagnés, mais ont indiqué qu'ils recueilleraient également, dans un tel cas, les mêmes informations que pour un adulte.

3.2. Enregistrement du séjour en tant que bénéficiaire de la protection temporaire

La directive sur la protection temporaire prévoit des droits harmonisés pour les bénéficiaires de la protection temporaire, notamment un titre de séjour pour toute la durée de la protection (qui peut durer un à deux ans). Les États membres ont indiqué qu'ils délivraient les titres de séjour par l'intermédiaire de leurs autorités chargées de l'asile et de la migration, des autorités de police et de contrôle des frontières ou des autorités municipales locales.

Enregistrement des adultes pour le séjour en tant que bénéficiaires de la protection temporaire

■ Type de système utilisé pour l'enregistrement et autorité de délivrance des titres de séjour

Dans la majorité des cas, les titres de séjour sont délivrés par les autorités chargées de l'asile ou de l'immigration²⁴, par la police/les autorités frontalières²⁵ ou les deux²⁶. Dans les trois autres États membres, c'est l'autorité locale (la municipalité du lieu de résidence) qui est responsable²⁷ - ou la police locale²⁸. En Belgique, l'enregistrement initial est effectué auprès de l'autorité chargée de l'immigration, mais il est suivi d'un enregistrement auprès d'une autorité locale de résidence, qui délivre une carte électronique. Aux Pays-Bas, l'enregistrement initial est effectué par la municipalité, et ensuite l'enregistrement est automatiquement communiqué à l'autorité chargée de l'immigration. Cette dernière entame la procédure de protection temporaire dans le cadre de laquelle, officiellement, une demande d'asile est signée par les bénéficiaires. En outre, en Pologne, les bénéficiaires s'inscrivent auprès de la municipalité locale, mais sont ensuite dirigés vers un système en ligne par lequel ils obtiennent une carte d'identité électronique²⁹. La Hongrie a signalé le lancement d'un nouveau système (NOVA) pour l'enregistrement des personnes déplacées, à la suite de la crise ukrainienne.

Seule la Pologne a précisé avoir deux formes différentes d'enregistrement pour les réfugiés venant d'Ukraine. L'un de ces dispositifs concerne les ressortissants ukrainiens, leurs conjoints et membres de la famille immédiate des ressortissants ukrainiens titulaires d'une carte polonaise, qui peuvent demander un numéro d'identification national polonais (numéro PESEL) dans n'importe quelle municipalité, en présentant un formulaire de demande dûment rempli et une photographie confirmant leur statut. Ce numéro confirme leur identité au même titre qu'une carte d'identité ou un passeport et leur donne accès à une série de services. Un deuxième dispositif concerne les ressortissants de pays tiers bénéficiant d'une protection internationale en Ukraine et d'autres formes de protection et les membres de leur famille, ainsi que les résidents permanents en Ukraine qui ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine dans des conditions sûres et durables. Ces personnes, sur demande, peuvent recevoir un certificat papier confirmant leur statut, délivré par l'Office des étrangers. D'autres États membres ont confirmé que les mêmes documents d'enregistrement sont délivrés lors de l'enregistrement initial à toutes les personnes ayant droit à une protection temporaire, conformément à la décision du Conseil.

■ Type de certificat délivré lors de l'octroi de la protection temporaire

Douze États membres ont déclaré délivrer un certificat temporaire confirmant la demande de protection temporaire³⁰. Ceux-ci peuvent déjà conférer au moins un certain degré de protection au détenteur d'un tel certificat. Trois pays ont déclaré fournir aux bénéficiaires de la protection temporaire des tampons de visa (CZ et LU) ou des vignettes de passeport (NL), qui servent de confirmation du statut de protection

23 Arrêté conjoint du ministre de la Famille, de la Jeunesse et de l'Égalité des chances ; du ministre de l'Intérieur ; du ministre de l'Éducation nationale et du ministre de la Santé et du ministre du Développement.

24 AT, BG, CY, EL, FI, FR, HR, LT, LV, LU, MT, NL, RO, SE.

25 ES, HU, SK.

26 CZ, EE, IE, PT.

27 DE, SI.

28 HR, IT.

29 Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://www.gov.pl/web/mobywutel-w-aplikacji/ua>, dernier accès le 22 juin 2022.

30 BE, CY, DE, EE, EL (la confirmation d'une demande en ligne permet l'accès aux soins hospitaliers d'urgence), ES, FI, IT, LT, MT, PT, SI. C'est également possible en théorie en CZ, mais en pratique, la plupart des protections temporaires sont délivrées sur place.

temporaire³¹. Dans le cas de la Lettonie, si le bénéficiaire de la protection temporaire ne dispose pas d'un document de voyage, il se verra délivrer un titre de séjour à la place. Cinq États membres³² délivrent des titres de séjour/autorisations de séjour, soit sous la forme d'une lettre, soit sous la forme d'un certificat. La plupart d'entre eux³³ délivrent ou délivreront des titres de séjour ou des cartes d'identité. La Bulgarie délivre une carte d'enregistrement à un étranger qui bénéficie d'une protection temporaire. Le Luxembourg délivre un certificat de protection temporaire qui accorde le droit de rester mais pas de résider. En Irlande, une autre procédure d'enregistrement (qui s'applique à tous ressortissants de pays tiers qui obtiennent un titre de séjour en Irlande) sera mise en place dans la prochaine phase. Les personnes recevront le titre de séjour irlandais lors de cette prochaine phase, alors qu'elles reçoivent actuellement une lettre d'autorisation de protection temporaire confirmant le statut de protection temporaire.

Enregistrement des mineurs non accompagnés et mineurs séparés en vue de leur séjour en tant que bénéficiaires de la protection temporaire³⁴

Dans la majorité des États membres³⁵, les mineurs non accompagnés sont enregistrés dans le même système que celui utilisé pour l'enregistrement des adultes lorsqu'ils demandent la protection temporaire dans un État membre. En général, ils enregistrent les mêmes informations sur les mineurs non accompagnés que sur les adultes, ainsi que des informations sur l'adulte qui l'accompagne et son lien avec l'enfant, le cas échéant.

3.3. Utilisation de la répartition territoriale dans la procédure d'enregistrement

Deux États membres³⁶ ont indiqué utiliser la répartition territoriale pour garantir l'accès au logement, mais aucun État membre n'a déclaré l'utiliser pour accélérer l'enregistrement des bénéficiaires.

La moitié des États membres³⁷ ont précisé que les personnes ayant droit à une protection temporaire pouvaient choisir d'en faire la demande dans différents centres d'enregistrement ou commissariats de police sur les territoires de ces États, en fonction de l'endroit où ils choisissent de résider. L'Autriche a fait état de la mise en place de bus d'enregistrement mobiles. En République tchèque, des Centres d'assistance régionaux pour l'aide et l'assistance à l'Ukraine (KACPU) ont été créés. Ces centres travaillent dans toutes les régions et servent de guichet unique, c'est-à-dire qu'ils fournissent une assistance initiale complète. La Croatie met également en place des équipes mobiles dans les grandes structures d'hébergement pour apporter un soutien aux demandeurs. À Chypre et en Italie, les demandeurs de protection temporaire se rendent dans un bureau de service lié à leur district de résidence. En Allemagne, l'enregistrement a lieu localement auprès des autorités compétentes ou dans des points centraux d'arrivée (hubs) qui permettent d'alléger la pression sur les autorités locales et qui sont desservis par des trains et des bus affrétés. En Croatie et à Chypre, une demande en ligne de protection temporaire est également possible. En Suède, les citoyens ukrainiens qui possèdent un passeport valide ou d'autres documents d'identité peuvent demander une protection, pour eux-mêmes et les membres de leur famille qui se trouvent en Suède, via un nouveau service électronique sur le site web de l'Agence suédoise des migrations. Ceci est une alternative à la visite du bureau de l'Agence des migrations pour enregistrer la demande.

31 CZ, LV, NL.

32 FI, IE (lettre d'autorisation de protection temporaire), LT, MT, SK.

33 AT, BE, CY, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR (carte papier rigide), IE, IT, LT, MT, SE, SI

34 Comprend les enfants qui pourraient être accompagnés par une personne autre que leur parent/tuteur légal.

35 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, PL, PT, RO, SE, SI, SK. Aux Pays-Bas et en Autriche, il n'a pas encore été possible de fournir des informations complètes sur quelles données supplémentaires sont enregistrées pour les mineurs non accompagnés.

36 CZ, FR.

37 BG, CY, CZ, EE, EL, ES, FI, HR, LV, NL, PL, PT, RO, SK, SI.

TRADUCTION

La traduction en français a été réalisée par le Point de contact français du REM.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Cette note de synthèse (Inform) a été réalisée par le Réseau européen des migrations (REM), qui comprend la Commission européenne, le prestataire de service du REM (ICF) et les PCN du REM. Le rapport ne représente pas nécessairement les opinions et points de vue de la Commission européenne, du prestataire de service du REM (ICF) ou des PCN du REM, et ses conclusions ne les engagent aucunement. De même, la Commission européenne, ICF et les PCN du REM déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation, quelle qu'elle soit, des informations fournies.

PUBLICATION

Juillet, 2022

CITATION SUGGÉRÉE :

Réseau européen des migrations (2022). Note de synthèse du REM relative à l'application de la directive sur la protection temporaire (champ d'application et enregistrement). Bruxelles : Réseau européen des migrations.

Pour en savoir plus

Site Internet du REM www.ec.europa.eu/emn

Page LinkedIn du REM <https://www.linkedin.com/company/european-migration-network/>

Compte Twitter du REM <https://twitter.com/EMNMigration>



Suivre les actualités du REM

Site Internet du REM www.ec.europa.eu/emn

Page LinkedIn du REM <https://www.linkedin.com/company/european-migration-network/>

Compte Twitter du REM <https://twitter.com/EMNMigration>

Points de contact nationaux du REM

Allemagne : <https://www.bamf.de/EN/Themen/EMN/emn-node.html>

Autriche www.emn.at/en/

Belgique www.emnbelgium.be

Bulgarie www.emn-bg.com

Croatie <https://emn.gov.hr/>

Chypre www.moi.gov.cy/moi/crmd/emnncpc.nsf/home/home?opendocument

Danemark www.justitsministeriet.dk/n

Espagne <https://extranjeros.inclusion.gob.es/emnSpain/>

Estonie www.emn.ee

Finlande www.emn.fi/in_english

France <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Le-reseaeuropeen-des-migrations-REM3/Le-reseaeuropeen-des-migrations-REM2>

Grèce <http://emn.immigration.gov.gr/en/>

Hongrie www.emnhungary.hu/en

Irlande www.emn.ie

Italie www.emnitalyncp.it

Lettonie www.emn.lv/en/home/

Lituanie www.emn.lt/en/

Luxembourg <https://emnluxembourg.uni.lu/>

Malte <https://emn.gov.mt/>

Pays-Bas www.emnnetherlands.nl

Pologne <https://www.gov.pl/web/europejska-siec-migracyjna>

Portugal <http://rem.sef.pt>

République slovaque <https://emn.sk/en/>

République tchèque www.emncz.eu

Roumanie <https://www.mai.gov.ro/>

Slovénie <https://emm.si/en/>

Suède <http://www.emnsweden.se/>

Norvège <https://www.udi.no/en/statistics-and-analysis/european-migration-network---norway>

Géorgie https://migration.commission.ge/index.php?article_id=1&clang=1

République de Moldavie <https://bma.gov.md/en>